

**Nombre de
Membres**

En exercice : 23

Qui ont pris part au vote : 22

Pour : 22

Date de la convocation : 28 février 2023

Séance du 7 mars 2023

Délibération 2023 – 07/03/23-02

L'an deux mil vingt-trois le 7 mars

À 19h15, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal, en mairie de Vonnas sous la présidence de **Monsieur Alain GIVORD, Maire**

PRESENTS :

Alain GIVORD	Jean-François CARJOT	Jean-Louis GIVORD
Claude RABUEL	Françoise BERTHOUD	Michèle LAURENT
René TRONCY	Serge DUMARAIS	Nadine TRONCY
Guy GABILLET	Marie-Françoise PERROUD	Cécile NIZET
Catherine MIGNOT	Cédric GREGOIRE	Sébastien LEQUEUX
Ufuk YUKSEL	Karine THIBERT	Christian RAVOUX
Caroline TROUILLOUX		

Absent(e) excusé(e) : Alexandre DESRAYAUD, Nathalie DUCLOS, Françoise DUBOIS, Elodie DESMARIS

Pouvoirs : Elodie DESMARIS donne pouvoir à Alain GIVORD, Françoise DUBOIS donne pouvoir à Cécile NIZET, Nathalie DUCLOS donne pouvoir à Françoise BERTHOUD

Secrétaire de séance : Claude RABUEL

Objet : Autorisation d'engager les procédures administratives et techniques pour la mise en place du dispositif du recueil de titre.

Signature
Le Maire
Alain GIVORD

Objet : Autorisation d'engager les procédures administratives et techniques pour la mise en place du dispositif du recueil de titre.

Monsieur Alain GIVORD, maire, rappelle que le Conseil Municipal avait donné son accord de principe pour que la commune de Vonnas soit dotée d'un dispositif de recueil de titres (CNI et passeport). L'Etat ayant validé la candidature de la commune, il convient désormais de conclure une convention pour définir les modalités d'obtention, d'attribution et d'usage des cartes d'authentification et de signature fournies par l'ANTS à la commune.

Ces cartes permettent aux agents habilités des collectivités territoriales de s'authentifier et de signer électroniquement les documents nécessaires à la délivrance des cartes d'identité et passeports aux usagers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention et agir pour la mise en œuvre de cette dernière.

*ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE ...
ET AFFICHAGE EN DATE DU*

09 MARS 2023

**Adopté à l'unanimité
Pour extrait certifié conforme
Le-Maire
Alain GIVORD**

